



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E21674

VALABLE JUSQU'AU 03/10/2025

ÉDITÉ LE

07/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/12/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 95 B 1228

Siret : 403 503 014 00025

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 03173

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10746888904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10746888904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : CHARPENTE ET MENUISERIE DE L'OISANS

Sigle : CMO

204 ROUTE DU PUY
ZA DU FOND DES ROCHES
38520 LE BOURG-D'OISANS

Téléphone : 04 76 80 17 60

Fax :

Portable :

Site Internet : www.charpente-oisans.fr

E-mail : contact@charpente-oisans.fr

Responsabilité légale :

VERNEY MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 52

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	27/09/2022
3172	Couverture en matériaux régionaux (Technicité confirmée) Mention RGE	27/09/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	27/09/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	27/06/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	24/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	08/04/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.